

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

**Séance spéciale** tenue ce **dix-huitième jour d'août 2008 à 19h30** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévigny  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

Sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Gilles Fortier et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

**08-08-269**

**Soumissions pour le réaménagement de l'Édifice Fernand-Rivard en clinique médicale**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions déposé par le greffier;

ATTENDU QUE l'appel d'offres avait été fait par invitation auprès de quatre entrepreneurs;

ATTENDU QU'un seul a déposé;

ATTENDU QUE le montant de la soumission dépasse le montant permis par la Loi pour procéder par invitation, soit 100 000 \$;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de rejeter la soumission déposée par Construction Sylvain Dion et de retourner en appel d'offres public pour le projet de réaménagement de l'Édifice Fernand-Rivard en clinique médicale.

ADOPTÉE

**08-08-270**

**Avis de motion – Règlement relatif à l'entretien des installations septiques utilisant un traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet**

Avis de motion est donné par la conseiller Fernand Ruel qu'à une prochaine séance, soit régulière, spéciale ou ajournée sera adopté un règlement relatif à l'entretien des installations septiques utilisant un traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.

**08-08-271**

**Achat de membrane géotextile pour les travaux de voirie du chemin du 11<sup>e</sup> rang Est**

ATTENDU le rapport d'ouverture des soumissions déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la fourniture

de membrane géotextile pour les travaux du voirie du chemin du 11<sup>e</sup> rang Est au plus bas soumissionnaire conforme soit J.U. Houle inc. au prix de 880.00 \$ le rouleau de 100 mètres.

ADOPTÉE

08-08-272

**Contrat pour les travaux de pulvérisation du chemin du 11<sup>e</sup> rang Est**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour les travaux de pulvérisation du chemin du 11<sup>e</sup> rang Est à DJL inc. pour le prix de 1,24 \$ le mètre carré.

ADOPTÉE

08-08-273

**Contrat pour les travaux de niveleuse sur le chemin du 11<sup>e</sup> rang Est**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de niveleuse pour les travaux du chemin du 11<sup>e</sup> rang Est à René Gagné Excavation.

ADOPTÉE

**Souper gagé au profit de la Société Alzheimer** – Rejeté – classé.

**Tous les membres du conseil sont présents et tous acceptent d'ajouter le point suivant**

08-08-274

**Rajout de spectacle au kiosque à chanson**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de verser un montant de 800 \$ à Ghislaine Fortin pour la production du spectacle de Georges Hamel dans le cadre du projet de kiosque à chanson de Princeville 2008.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

08-08-275

**Levée de la séance spéciale**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, la séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juare, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière